

Pantin, le 14 mars 2022

Objet : Questions aux candidats à l'élection présidentielle

Madame, Monsieur,

Le Sniec-CFTC est un syndicat représentatif dans le champ de l'enseignement privé sous contrat. Pour informer nos adhérents et collègues, nous vous proposons de répondre aux 5 questions ci-dessous.

Question n° 1 :

Les mesures de revalorisation issues du Grenelle de l'Education ne concernent que la moitié des enseignants : les primes dites *d'attractivité* qui leur sont versées ne compensent que partiellement la hausse des prix. Le déclassement social est temporairement freiné pour eux et se poursuit pour la majorité des enseignants. Les difficultés de recrutement engendrées par la perte d'attractivité de la profession se traduisent par des élèves sans enseignant.

Quelles mesures comptez-vous prendre en matière de rémunération des enseignants ?

Question n° 2 :

20 % des enseignants de l'enseignement privé sous contrat sont sous statut précaire. Leur salaire est très inférieur à celui des contractuels de l'enseignement public. La situation des AESH est également inquiétante sur le plan de la précarité de leur statut et en termes de rémunération alors même que ces agents sont indispensables à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Que comptez-vous faire pour 1) Réduire la précarité 2) Supprimer ou réduire l'inégalité entre personnels précaires du privé et du public ? 3) Assurer un niveau de vie décent à ces agents ?

Question n° 3 :

En contrepartie des autres missions et tâches (celles qui ne correspondent pas aux temps de face-à-face pédagogique, de préparation des cours et de correction), les enseignants touchent une indemnité de suivi (Isae dans le 1er degré, Isoe dans le 2nd degré). Ces 10 dernières années, ces indemnités forfaitaires ont été prétexte à rajouter des missions, tâches administratives, réunions et autres contraintes aux enseignants, sans tenir compte de l'impact sur le temps de travail (estimé à plus de 40 heures par semaine en 2011) de sorte que celui-ci a augmenté avec pour corollaire une baisse de la rémunération horaire. Aucune règle n'existe pour limiter la durée et l'amplitude de la journée de travail et le ministère refuse de procéder à une nouvelle mesure du temps de travail effectif des enseignants qui permettrait de mettre en lumière la hausse de leur temps de travail.

Quelles mesures envisagez-vous pour sécuriser le temps de travail des enseignants et/ou rémunérer le surcroît de temps de travail ?

Question n° 4 :

La loi de transformation de la fonction publique a supprimé le paritarisme, rendant notamment opaque la gestion des carrières des enseignants.

Envisagez-vous rétablir le paritarisme ? Si oui, sous quelle forme ?

Question 5 :

Les réformes (1er degré, collège, LEGT, LP) se sont succédé ces dernières années. Elles ne font l'unanimité ni chez les professionnels de l'enseignement ni chez les familles.

Avez-vous des projets dans ces domaines ?

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annie TOUDIC
Présidente du Sniec-CFTC